



- LE LUNDI 7 JUIN 2021 -

AUX ABONNÉS DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL
AVIS D'INTERDICTION D'ARROSAGE
ET DE REMPLISSAGE DE PISCINE
ET AVIS PRÉVENTIF D'ÉBULLITION

Madame, Monsieur,

En raison d'une forte sécheresse qui sévit et d'une importante baisse au niveau des réserves d'eau potable, la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes vous avise qu'elle doit procéder à **l'INTERDICTION D'ARROSAGE ET DE REMPLISSAGE DE PISCINE, ET CE, JUSQU'À NOUVEL ORDRE**. En effet, nous avons constaté une pointe excessive de consommation d'eau qui en a résulté d'une diminution très importante de notre réserve d'eau potable. De plus, vous devrez utiliser au minimum votre consommation d'eau potable et faire **BOUILLIR L'EAU AU MOINS UNE MINUTE AVANT DE LA CONSOMMER, ET CE, JUSQU'À NOUVEL ORDRE**.

Nous désirons mettre toutes les chances de notre côté afin de s'assurer de la qualité de l'eau et que la quantité distribuée soit suffisante. Une surveillance accrue sera effectuée sur tout le territoire. Des avertissements seront émis pour les personnes qui ne respecteront pas ces interdictions. De plus, s'il s'avère nécessaire, des avis d'infraction pourront être remis aux citoyens fautifs.

La Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes mise sur votre collaboration afin d'utiliser l'eau judicieusement et ainsi éviter le prolongement de cette interdiction.

Soyez assurés que vous serez avisés dès que possible de la levée par le biais de notre site Internet, de l'application mobile B-CITI ainsi que sur notre page Facebook.

Merci de votre compréhension. Recevez, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Véronique Laporte
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim